LE NEGUS PASSE SES TROUPES EN REVUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La loge impériale

A ce moment, de grands rideaux blancs furent tendus au-dessus de nous, dans la loge impériale, par les serviteurs du palais. Ces rideaux cachaient la loge à tous les regards : cela signifiait que l'empereur et son escorte prenaient place. En Abyssinie, une étiquette sévère veut que le public n'aperçoive jamais un souverain et à plus forte raison l'empereur dans l'acte de monter ou de descendre de cheval ou de s'asseoir, mais seulement dans une attitude pittoresque soigneusement réglée. Les rideaux furent enlevés et l'homme entouré de légendes, mis en vedette par la presse mondiale, apparut aux yeux des assistants. L'empereur était assis sur le trône dans une attitude hiératique. Couchés à ses pieds comme d'habitude, les petits chiens blancs et jaunes frétillaient de la queue. Au-dessus de lui un baldaquin rouge rehaussé d'or insigne de la dignité impériale, était tenu à bras d'hommes. On distinguait parmi la suite nombreuse du Négus la puissante stature du Ras GUETAT-CHOU assis immédiatement aux pieds de l'empereur. C'est le vice-roi de l'ancien royaume de Kaffa, un souverain aux idées tout à fait modernes, marié à une européenne, la fille du Fitaurari BABATCHEFF, ancien membre de la dernière légation tsariste, qui s'est fixé dans le pays. Derrière l'empereur, un haut prélat copte plein de dignité, le chef orné d'un turban noir : c'est le confesseur de l'empereur, toujours présent, là où il se passe quelque chose...

Des colonnes, ondoyant comme des serpents étincelants sous le soleil, s'avançaient de loin sur le terrain nu entre les deux rangées de troupes régulières formant la haie. Les lourdes portes qui séparent de l'extérieur les différentes cours du palais, tournent sur leurs gonds ; un immense drapeau abyssin devient visible ; les couleurs du plus ancien empire de la terre flottent orgueilleusement au vent. Puis avançant en larges colonnes — huit hommes par rang — les troupes arrivent dans la cour gazonnée jusque devant la loge impériale. Et alors commence un spectacle sauvage, rare et étrange, auquel bien peu d'européens ont eu l'occasion d'assister, un spectacle qui n'est possible que dans le dernier Etat indépendant d'Afrique...

Enthousiasme délirant

Ces soldats du Dedjasmatch BAYALÉ le gouverneur de la province du Konta, au sud-ouest de la capitale, sont accourus volontairement aux armes, du haut de leurs montagnes. Ils sont en route depuis des semaines, sur de rudes sentiers de montagne, pour voir réalisé le rêve de leur existence : contempler devant soi, en chair et en os, le Négus Negesti et lui prouver leur dévouement. La plupart de ces sauvages guerriers ne sont encore jamais venus dans la capitale. Ils n'ont encore jamais vu le Négus Negesti, en personne, qui, à leurs yeux, trône invisible, dans son palais comme un Dieu infiniment éloigné. Comme frappées par la foudre, les premières colonnes demeurent figées devant la loge impériale et les yeux des hommes sont fixés en l'air ; leur souverain est assis là-haut au milieu de sa cour, immobile comme une statue antique. C'est lui qui règne très haut et très loin sur l'Etat. C'est à lui que leur seigneur direct va baiser les pieds tout à l'heure. Tout à coup, éclate une frénésie sauvage, une scène de fanatisme indescriptible ; saisis d'un délire sacré, les guerriers se précipitent en groupes désordonnés vers la loge impériale. Ils brandissent au poing leurs fusils, leurs cimeterres, leurs lances et ils crient tellement fort que leurs voix se recouvrent sur un mode perçant. Les visages contorsionnés, ils exécutent une sorte de danse guerrière. Les crinières des vieux chasseurs de lions aux cheveux gris voltigent autour de leurs têtes. La mine extasiée, nombreux sont ceux qui s'arrachent les vêtements de la poitrine et dans un geste d'offrande, présentent leur poitrine nue à l'empereur. Beaucoup épaulent leurs fusils et visent dans le lointain ; d'autres tirent l'épée du fourreau et montent à l'assaut de l'escalier monumental. Les gardes du palais qui veulent leur en interdire l'accès sont tout simplement bousculés, un malheureux opérateur de cinéma, son appareil monté sur un grand statif, se voit passer sur le corps. Les journalistes s'enfuient. Comme les eaux d'un fleuve en crue, la horde sauvage emporte l'escalier et les guerriers agitent leurs armes tout près du visage de l'empereur et de son entourage, en hurlant leur enthousiasme...

Puis ils se jettent sur les dalles de pierre et baisent avec ferveur le sol devant leur empereur, qui leur sourit amicalement. Les gardes du palais reconduisent les gens au bas des degrés où ils sont absorbés dans la masse des troupes qui déferlent sans arrêt. Soudain, de sourds roulements de tambours retentissent sur un rythme bref : montés sur vingt-deux mules, les timbaliers défilent avec leurs quarante-quatre caissons. Ce sont exactement les mêmes caissons que ceux en usage dans la cavalerie de la plupart des armées européennes. Les timbaliers — des nègres Chankalas, véritables géants portant des bonnets de police et des vareuses kaki — sont des virtuoses accomplis de leur instrument. Leurs énormes masses de bois s'élèvent continuellement dans l'air et s'abattent régulièrement sur la peau de veau des tambours ; les tambours grondent et retentissent en séquence rigoureuse et inexorable, tantôt aiguë, tantôt grave. C'est une musique guerrière et barbare dont la monotonie constante vous porte sur les nerfs, mais qui déchaîne dans les troupes la fureur guerrière la plus sauvage qui soit.

Des cavaliers barbus décrivant des moulinets avec leurs lances passent au galop, montés sur de petits chevaux nerveux. Des nuages de poussière montent du sol, les sabres étincellent, la lumière du soleil se réfléchit sur les boucliers recouverts de feuilles d'argent battu, en lançant de brefs éclairs. De centaines de poitrines s'élève vers l'empereur un fanatique cri de guerre.

Me voici, Majesté ! »

Mais maintenant, entouré de ses porteurs d'armes et de ses serviteurs, montés sur de solides mulets, arrive à bride abattue le vieux Dedjasmatch en personne. C'en est un de la vieille garde, le plus vieux des grands d'Abyssinie, encore en vie, de ceux qui ont assisté le grand Ménélik, un vieil abyssin jusqu'à la moëlle, dont l'aspect est un saisissant contraste avec celui des partisans de la nouvelle tendance européenne. Le vieil homme, ses cheveux blancs flottant sur ses épaules, portant l'antique costume aux couleurs éclatantes des dignitaires abyssins, brandit un bouclier rond incrusté d'or, et une longue lance. Il porte un fusil en bandoulière. Il descend de sa monture et gravit les marches raides qui mènent à la loge impériale. Tous les assistants le saluent avec respect. L'empereur se penche un peu vers lui et écoute avec attention les paroles qu'il prononce et que l'émotion rend saccadées. Le gouverneur de la province du Konta qui présente à son suzerain les armées qu'il a mises personnellement sur pied, tend son bras armé du bouclier vers l'empereur, dans un geste dramatique et s'écrie d'une voix rauque :

« Me voici, Majesté ! je suis venu pour partir en guerre, pour combattre et pour mourir pour ton trône et notre patrie. Si je tombe dans la bataille, tu ne perdras rien, car la patrie doit vivre et la vie d'un homme ne compte pas, s'il y va de l'honneur de notre drapeau aux trois couleurs et de la grandeur de notre patrie ! »

Des larmes coulaient des yeux du vieux guerrier, la voix lui manque, il ne peut poursuivre son discours : de toute sa longueur, il se jette aux pieds de son empereur, sur la pierre et il embrasse le sol. En bas défilent sans interruption les troupes de l'homme qui offre sa vie à son souverain.

De longs cornets de bois, ressemblant aux trompettes du Jugement Dernier, lancent quelques notes aigres. L'empereur lève la main et fait signe. Deux camériers, placés près de moi, saisissent délicatement le vieux général sous les bras, le relèvent et le mènent à l'empereur. A peine le général est-il dans la loge, que d'autres courtisans étendent leurs blanches chammahs comme des rideaux et cachent la scène au public. Mais je me trouve si près que je puis voir au travers des ouvertures de ce rideau improvisé. Le Dedjasmatch BAYALÉ, gouverneur de la province du Konta et chef de 15.000 soldats sauvages, s'agenouille devant son souverain, dont il pourrait être le père, et lui baise respectueusement les pieds. Le pouvoir du Négus sur l'esprit et la vie de ses plus hauts dignitaires est infiniment grand et inaccessible aux conceptions européennes.

« Donne-nous des armes ! »

Le corps d'armée de l'ancien compagnon de lutte de Ménélik avait fini de défiler. Comme si l'empereur avait voulu nous faire sentir la différence entre le vieux temps et la nouvelle Abyssinie, la garde du corps du jeune Dedjasmatch MAKONNEN ANDARGATCHOU, gouverneur général de la grande province du Goré, s'avançait maintenant sous nos yeux. Cet homme encore jeune, il a peut-être quarante ans, a déjà une brillante carrière derrière lui : ancien ministre du Commerce, puis ambassadeur à Londres, et depuis 1932, gouverneur général et dedjasmatch de la province du Goré.

Le général s'incline profondément et tire de sa poche, à mon grand étonnement, quelques feuillets couverts d'écritures : en homme d'Etat expérimenté, il ne se fie évidemment pas à l'improvisation, comme ses camarades, il a plus confiance en la lettre écrite et méditée.

D'une voix calme qui frémit sous l'effet de la profonde émotion de l'heure présente, le gouverneur général déclare : « Djanoé (Majesté), nos pères, les vainqueurs d'Adoua n'éprouvaient point de crainte à entrer en campagne contre les Italiens et ils ne doutaient pas un seul instant qu'ils remporteraient la victoire. Eh bien, ils sont revenus sains et saufs de cette sanglante bataille dans leurs foyers. Je connais très bien les Italiens ; ils n'ont pas de force dans leur corps, mais cette force réside uniquement dans leur armement moderne et dans leurs munitions. Mais vous, mes compatriotes, vous possédez la force innée et l'habileté, et avec l'aide de Dieu Tout-Puissant, nous sauverons notre Patrie bien-aimée !... Moi, et mon armée, nous jurons de combattre jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière cartouche. Majesté, aussi longtemps que mes soldats et moi, nous protégerons comme un mur vivant la Patrie et le trône impérial millénaire, l'Ethiopie peut être tranquille. Notre Empire existe depuis plus de trois mille ans, s'il plaît à Dieu, il continuera d'exister. Nous y veillerons ! ».

A la fin de ce discours prononcé sur un ton calme et assuré, tous les assistants applaudirent avec enthousiasme, y compris l'empereur. Le général s'inclina profondément devant l'empereur, baisa la main qu'il lui tendait et s'assit près de l'empereur avec lequel il s'entretint chaleureusement.

Entre-temps, les gardes équipés à l'européenne et le gros des troupes irrégulières avaient défilé. Un spectacle saisissant s'offrit alors à nos yeux. Des hommes armés d'antiques et vieux fusils ou bien uniquement de bâtons blancs en bois défilaient en ordre parfait. Devant la loge impériale, comme à un signal donné, ils levaient leurs misérables « armes » et criaient de toutes leurs forces : « Oh Négus, donne-nous des armes ! » L'empereur était visiblement ému par cette adroite mise en scène de son habile général et il donna sur-le-champ à son secrétaire privé LIDCH ASFAOU, l'ordre de distribuer à ces hommes, après la parade, des armes modernes et des fusils-mitrailleuses qui quotidiennement et en nombre croissant pénètrent en Abyssinie par Berbera...

H.-R. THOMSON.

(Reproduction interdite).

LA GUERRE ITALO-ÉTHIOPIENNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On sait que les divers entretiens qu'ont eus depuis un mois Mussolini et sir Eric Drummond ont porté sur la question méditerranéenne.

Le bilan précis en a été maigre ; le bilan psychologique, important. Sir Eric Drummond s'est efforcé de convaincre son interlocuteur que la Grande-Bretagne ne voulait pas la guerre comme on le croyait en Italie avant le 18 octobre et que la concentration de la flotte britannique n'avait aucune signification offensive.

Réciproquement, la Conférence de Londres permettra à l'Italie de convaincre la Grande-Bretagne que, ni sa politique navale, ni son rapprochement avec la France ne sont dirigés contre la Grande-Bretagne.

Celle-ci a fait, par la bouche de son ambassadeur, des déclarations pacifiques qui auraient eu, sans doute, plus d'écho à Rome si elles avaient été accompagnées d'un geste, c'est-à-dire du retrait de quelques unités. Il est probable qu'à Londres, les assurances italiennes seront surtout écoutées si elles correspondent à des faits.

Cinq entrevues Mussolini-Drummond ont été signalées ou connues depuis le 18 octobre, mais les contacts entre l'ambassadeur de Grande-Bretagne et le Palais Chigi ont été très fréquents et l'on affirme même que l'ambassadeur aurait vu le chef du Gouvernement italien plus souvent qu'on ne l'a dit. Cette activité diplomatique n'a d'ailleurs toujours qu'un caractère préambule.

SUR LE THÉATRE DES HOSTILITÉS

Trois bataillons italiens en déroute

Addis-Abeba, 25. — Le Gouvernement éthiopien annonce aujourd'hui que trois bataillons italiens ont été mis en déroute, hier, au nord de Makallé, par les troupes du ras Seyoum.

C'est le Dedjazmatch Worres, officier éthiopien connu pour son intrépidité, qui était à la tête des forces éthiopiennes qui ont pris par surprise et mis en déroute 3 bataillons italiens à Halowa, au Nord de Makallé.

On déclare ici que les Italiens étaient en train de prendre leur repas lorsque les Ethiopiens surgirent à l'improviste de tous côtés et ouvrirent un feu nourri dont l'officier commandant les Italiens fut l'une des premières victimes.

Les Italiens se seraient alors enfuis en abandonnant aux Ethiopiens 8 chevaux et 13 mules chargés de munitions.

Un succès italien

Front du Tigré, 25. — Sur le front du 2e Corps d'armée, une bande italienne a rencontré les troupes du Fitaurari Abbai. L'ennemi a subi des pertes, des prisonniers ont été capturés ; il n'est retiré au delà de Queri. Deux escadrilles se sont établies au camp d'aviation de Makallé qui vient d'être aménagé.

Les troupes du 1er Corps d'armée occupent la ligne Dolo-Makallé. La colonne Mariotti, dans la région d'Azbi marche pour éliminer le ras Cassa Sedat. Une bande de Dankalis, comprenant environ 600 hommes, concourt à cette action. Le corps indigène continue le nettoyage du Cheralta. La 1re Division a atteint Mai-Zongui.

Dissentiments entre le ras Seyoum et le ras Kassa

Front du Tigré, 25. — On apprend que le ras Seyoum a rejoint le ras Kassa, quittant le Tembien pour se rendre au Sud de Makallé.

De graves divergences de vues existeraient entre les deux chefs ; d'après des renseignements recueillis ici, le ras Seyoum voudrait combattre immédiatement, pour redonner du courage à ses troupes, qui ont été très démoralisés à la suite du bombardement aérien du 18 novembre ; au contraire, le ras Kassa voudrait temporiser.

Le Négus, interrogé a déclaré qu'il viendrait sur le front pour étudier la situation et fixer l'attitude à prendre.

Un avion mystérieux

Addis-Abeba, 25. — Le Gouvernement a été avisé téléphoniquement au début de l'après-midi qu'un avion mystérieux venant de l'Est se dirigeait vers Addis-Abeba.

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 25. — Communiqué N° 54 : « Sur le front du 1er Corps d'armée, une colonne de troupes métropolitaines et érythréennes a fait une reconnaissance sur la ligne Chélicot-Eicallet.

» Sur le front du 2e Corps d'armée où l'on termine la réorganisation politique et militaire de la région, on a établi des garnisons et des bureaux politiques réguliers dans les localités les plus importantes. Des détachements de la Division Gavinana ont occupé la région d'Enda-Micael et Zongui, au Sud-Est d'Adoua, en opérant leur liaison avec les Chemises noires et les érythréens qui occupent TKahama et Nadir. Les troupes érythréennes et des bandes ont également occupé les principaux gués du Tacazzé, au Sud de la région du Chiré.

» L'aviation a continué activement ses reconnaissances sur le Tembien et vers Amba-Alagui ».

Un capitaine autrichien commanderait une armée éthiopienne

Vienne, 25. — Suivant une correspondance généralement bien informée, l'ingénieur autrichien Joseph Jonka, de Villach, en Corinthie, qui sert comme capitaine dans l'armée éthiopienne, aurait été nommé commandant en chef de l'armée du Bali par le Négus.

LE MOUVEMENT autonomiste de Tien-Tsin aurait échoué

Tien-Tsin, 25. — La situation est tendue ce matin dans la ville chinoise. Des partisans en armes et en uniformes, du gouvernement autonome, se heurtent à la police chinoise dans les principales artères, mais aucun coup de feu n'a jusqu'à présent été tiré.

Une seconde dépêche annonce que le mouvement autonomiste de Tien-Tsin aurait complètement échoué, les rebelles ayant dû renoncer à leurs projets en raison de l'hostilité de la population.

LE PREMIER BOURGMESTRE DE BERLIN A ÉTÉ EXCLU DU PARTI HITLÉRIEN

Le docteur Heinrich Sahm, premier bourgmestre de Berlin, a été exclu du parti national socialiste.

Dans les milieux nationaux socialistes on en voulait au bourgmestre d'être un converti de la dernière heure et d'occuper un poste qui devait revenir à un vétéran du parti.

La démission du docteur Sahm entraînera sans doute une réforme de l'administration municipale de la capitale allemande.

UN GRAND COUP RATÉ PAR SIX GANGSTERS DE NEW-YORK

New-York, 25. — Uns escouade de détectives a fait avorter, la nuit dernière, un attentat d'une audace inusitée; après avoir guetté pendant des heures devant l'immeuble de la Bourse des Joailliers, dans le bas Manhattan, les policiers ont réussi à capturer six gangsters notoires qui essayaient de s'emparer d'une trentaine de millions de francs de bijoux.

Etablissant des souricières à toutes les issues, la police entra dans le building et finit par bloquer les bandits dans un corridor.

Ils trouvèrent des revolvars chargés et tout un arsenal de cambrioleurs dans une des chambres de l'immeuble, la seule qui ne fût pas équipée d'alarmes électriques. Tous les prisonniers ont des casiers judiciaires éloquents.

C'est en prenant certains de ces gangsters en filature que la police réussit à avoir vent du vol projeté.

REVEIL AGRICOLE

LES SUCCÉDANÉS DANS L'ALIMENTATION DES VEAUX

Depuis quelques années, on conseille dans l'élevage des veaux, de substituer au lait entier d'un prix élevé, des laits régénérés, dans lesquels la crème est remplacée par un produit bon marché : graisse, farineux, etc.

Les premiers essais entrepris par le professeur Piroechi, de Milan, et par M. Laplaud, au Centre zootechnique « Les Vaux de Cernay », ne donnèrent pas de résultats très concluants, à cause de l'imperfection des appareils utilises pour émulsionner le lait. Les mêmes expériences ayant été reprises à la ferme des Mesnils (Moselle), avec un appareil émulseur mis au point, on a constaté dit M. R. Gouin, dans un rapport sur la question, chez les veaux nourris avec du lait corrigé, une croissance aussi rapide qu'avec le lait entier, et une qualité de viande parfaite.

Voici comment on prépare le lait corrigé à la Ferme des Mesnils :

Le lait destiné aux élèves est passé dans une écrémeuse centrifuge à 28-30°, température que l'on maintient jusqu'à un nouveau passage à l'écrémeuse, munie cette fois d'un bol émulseur, à l'aide duquel on incorpore par litre de lait, 25 grammes d'un mélange de graisses végétales, huile d'arachide et beurre de coco, chauffé à 50°.

Les matières grasses enlevées avec la crème sont ainsi restituées, le lait retrouve sa valeur initiale, il est régénéré. On y ajoute 2 gr. 5 de carbonate de chaux en poudre fine, qu'on mélange avec soin pour neutraliser l'acidité du lait et faciliter la digestion des graisses.

Le jeune veau reçoit depuis sa naissance jusqu'au 7e jour le premier lait de sa mère ; la seconde semaine, on peut lui donner 2/3 de lait régénéré. Au bout du 1er mois, on ne donne plus que deux litres de lait entier par jour et par tête, et du lait régénéré, le tout en quantité correspondant environ au sixième du poids vif.

L'expérience commencée au début du mois de février sur 15 sujets, s'est poursuivie régulièrement en donnant satisfaction tant au point de vue de la santé des animaux que de leur croissance. Des pesées ont été faites chaque semaine. Au 23 juin, on a noté que l'accroissement moyen journalier avait été de 862 grammes. Le minimum de gain de 500 grammes a été observé chez un veau indisposé qui fut aussitôt sacrifié, tandis que le maximum de 1 kilo 883 fut atteint par un veau destiné à la reproduction et vendu à 9 mois. Son poids était de 301 kilos.

La farine basse de blé est aussi un bon aliment

Le jeune veau ne peut transformer l'amidon cru dans les farineux, aussi retrouve-t-on cet amidon dans ses excréments ; c'est seulement à partir de l'âge de deux mois qu'il peut convenablement l'utiliser.

Par contre, l'amidon cuit est bien digéré, ce qui oblige à faire subir aux farines une préparation préalable.

Les farines de riz et de manioc, la fécule de pomme de terre, la graine de lin sont utilisées de façon courante dans les fermes d'élevage ; mais la farine de manioc d'un emploi facile, d'un prix peu élevé, est celle qui donne les meilleurs résultats.

Nous avons à notre portée un autre succédané, dont les qualités alimentaires et l'économie d'emploi, le recommandent à l'attention des éleveurs, c'est la farine basse de froment. Sa valeur nutritive est un peu inférieure 73 % à celle du manioc (78.95 %), mais supérieure à celle du riz (68.4 %). Par contre, le blé est plus riche dans le riz. Quoique cela, les besoins du jeune veau en matières azotées digestibles étant importants, il est indispensable d'ajouter à la farine de froment un aliment azoté, par exemple la farine de gluten de maïs, sinon de la farine de viande, celle-ci devant être utilisée avec modération et quelques soins.

Le lait écrémé de son côté, contient du sucre, des sels minéreux et des vitamines ; ces derniers principes sont tellement indispensables qu'il semble nécessaire d'en ajouter un supplément à la ration sous forme d'huile de foie de morue.

Voici comment M. Roger Haution, ingénieur agricole, conseille d'utiliser la farine basse de froment dans l'alimentation du veau :

Les huit jours qui suivent la naissance, on donne le lait maternel purgatif ou tiré au colestrum.

De huit jours à trois mois : lait écrémé, 8 à 12 litres ; farine basse de blé : 550 grammes ; farine de gluten de maïs, 100 à 150 gr. ; huile de foie de morue, 40 à 50 grammes.

Dès l'âge de deux mois et demi, l'animal s'habitue aux grains crus et au fourrage, il se sèvre insensiblement, et vers cinq mois, il est sevré.

On donne deux repas par jour. La farine de blé cuit parfaitement par simple ébouillantage. Après délayage des rations dans un peu de petit lait, on précipite cette préparation en jetant dessus de l'eau à 100°, les grains d'amidon éclatent sous l'effet de la chaleur humide, la masse fait prise, on lui incorpore doucement le petit lait, en agitant le tout à l'aide d'un bâton, on complète par l'aliment azoté et l'huile ; c'est, en somme, la sauce blanche des cuisinières.

Si la préparation est faite avec soin, on évite la formation de grumeaux indigestes, le mélange absolument liquide, est d'emploi facile, il est réchauffé par l'eau. Si la distribution suit de peu l'écrémage, il y a lieu de craindre ni l'acidité du petit lait, ni les fermentations nuisibles si préjudiciables aux jeunes veaux.

Ce rationnement est de prix minime. A la ferme, la farine basse de blé vaut 75 fr. le quintal, soit 0 fr. 41 par jour ; le gluten vaut 85 fr. les 100 kilos, soit 0 fr. 12 par jour ; l'huile de foie de morue vaut 5 fr. 40 le kilo, soit 0 fr. 27 par jour.

Par jour et par veau, on distribue donc un aliment complet coûtant 0 fr. 80 tandis que le lait integral produisant 500 gr. de beurre par 12 litres, beurre vendu à raison de 16 francs le kilo, ce qui fait apparaître un bénéfice net de 8 francs moins 0 fr. 80 = 7 fr. 20.

Comme le souligne M. Haution, l'utilisation du lait corrige avec la farine basse de blé présente de l'intérêt ; il permet d'alimenter rationnellement et économiquement les veaux, et dans une certaine mesure, il contribue à l'assainissement du marché du blé.

LABOR.

UN PUITS DE LAIT

84 litres de lait en 48 heures
10.725 litres de lait en 300 jours

telle est la production de la vache « Havane », 1er prix du concours laitier. Le propriétaire, M. H. ORENS à Lataule (Oise), nous écrit :

« **En fait d'aliments concentrés, je n'emploie que les EXTRAITS de SOYA des HUILERIES DU NORD, inutile donc de vous dire tout le bien que j'en pense.** »

Notice et échantillons aux Huileries du Nord. Service R, à LOMME (Nord).

9387

CONSEILS AUX AVICULTEURS

Les Expositions de la région du Nord

ROUBAIX

La XIVe exposition nationale d'aviculture, organisée les 16 et 17 novembre, par la Société « Les Amis de la Basse-Cour de Roubaix-Tourcoing et environs », a obtenu son succès habituel.

Nouvellement restaurée, la vaste salle des fêtes de la rue de l'Hospice donna à cette manifestation une note plus gaie et un cadre beaucoup plus seyant que d'ordinaire. Plus de 500 sujets (volailles, lapins, pigeons, etc...), étaient confortablement installés dans des rangées de cages bien alignées et garnies par endroits de plantes vertes du plus bel effet. La qualité des sujets exposés était plutôt supérieure à celle des années précédentes et nous n'avons rencontré que très peu de non valeur dans les classes que nous avons eu à examiner.

Parmi les races françaises, la Bourbourg est particulièrement bien représentée et deux poules Faverolles bien typiques ont attiré notre attention. Un coquelet Petit Combattant du Nord argenté mérite aussi d'être mentionné.

Dans les races étrangères, beaucoup plus nombreuses, les plus hautes récompenses vont à un coq Langshan de belle taille et à une minuscule poule (Combattant Nain Anglais).

A Roubaix(les classes de pigeons l'emportent toujours en qualité et en nombre sur le reste de l'exposition et nous signalons cette fois une collection de Mondains tout à fait remarquable.

Le Mondain est un fort pigeon à la poitrine très développée ; l'élevage de cette race de rapport très prolifique, est à recommander.

Les lapins sont au nombre de 110 et les classes de Géants des Flandres sont particulièrement bien représentées, surtout dans les variétés : gris fer, bleu et noir. Signalons un superbe mâle bleu de Vienne, lauréat d'un prix d'excellence.

En résumé, belle manifestation avicole, organisée d'une façon impeccable par MM. Desreumaux, Nys, Vanacker, Chevalier, Liébart, Vuylsteker, Lauwick, Caby et Tanchon, à qui nous adressons une fois de plus nos vives félicitations.

LILLE

La XXXe grande exposition internationale, organisée par la « Société des Aviculteurs du Nord de la France », se tiendra au Palais Rameau les 30 novembre, 1er et 2 décembre.

Indépendamment des animaux de basse-cour, d'autres sections très intéressantes comprendront : des oiseaux de cages, de parc et de faisanderie, du matériel d'élevage, des produits se rattachant à l'aviculture et à l'apiculture, etc.

En raison du grand nombre d'inscriptions reçues par le secrétaire général, il est avéré que cette manifestation aura cette année une importance exceptionnelle. Elle est d'ailleurs classée depuis longtemps comme la première de France après le Salon de l'Aviculture à Paris.

Nous recommandons à nos lecteurs qui s'intéressent à l'aviculture de visiter cette belle exposition où ils puiseront de nombreux enseignements utiles.

Paul DUBUS.

RÉPONSE A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Madame P. à Hergnies. — Vos poules sont atteintes de variole, maladie que nous avons traitée en détail dans une précédente chronique. Nous vous recommandons la vaccination antidiphtérique et même la revaccination comme remède curatif. Isolement des sujets atteints et badigeonnage des parties malades au Cabalcanis ou à la glycérine iodée. — P. D.

Nourrissez vos poules au 80 fr. 100 k. logés fco **GLUCAMOS** VUYLSTEKER, 49, r. de Rome, Roubaix 429

INFORMATIONS AVICOLES

EXPOSITIONS A VENIR

Lille. — 30 Novembre, 1er et 2 Décembre. S'adresser à M. Benoit Vilquin, à Chéreng (Nord).

Douai. — 11 et 12 Janvier 1936. S'adresser à M. Maurice Parisis, cité Bréguet, à Dorignies-lez-Douai.

Arras. — Mars 1936. S'adresser à M. Jean Legros, à Boiry-Becquerelle, par Boyelles (P.-de-C.).

Lille — Basse-cour familiale. — Les 25, 26 et 27 Janvier, au Palais-Rameau. Renseignements à M. J. Durot, secrétaire général, 38, rue Championnet, à Lille.

Un curieux jugement sur les volailles de « Bresse »

Du « Bulletin des Halles » nous extrayons l'article suivant, qui mettra en garde nos lecteurs contre le danger d'appeler « Bresse » des... Bresse élevées chez eux, ou de dénommer par son nom toute autre race de volailles originaire d'une autre région... Ce qui ne va pas simplifier la vente des poussins, poulettes, coqs et même œufs à couver.

Les producteurs de volaille de Bresse ont décidé, au cours d'une réunion tenue à Bourg, le 11 Septembre dernier, l'organisation d'un concours de volailles d'origine à Paris, pour fin décembre. Nous aurons l'occasion de donner des détails sur cette très intéressante manifestation, mais nous dirons tout de suite que la mention que nous en faisons ne préjuge en rien une préférence pour telle ou telle région, toutes ayant des droits équivalents à notre attention. Des goûts et des couleurs, il ne faut discuter, prétend le dicton, et nous laissons à l'acheteur la responsabilité de son choix. Nous avons voulu appuyer de nouveau notre chronique sur la propagande, car il nous est toujours agréable d'enregistrer une initiative en ce sens. Il n'est pas douteux qu'une exposition régionale de volaille au moment des fêtes puisse avoir un excellent résultat ; elle permet, en outre, d'affirmer un droit à l'appellation d'origine, droit rendu visible pour certaines poulardes de Bresse par l'apposition sur chaque volaille d'une médaille plombée de garantie, car il ne suffit pas, pour prétendre livrer de la volaille bressane, de l'élever sur un territoire étranger à la Bresse, et c'est ici le lieu de rappeler un jugement du tribunal civil de Bourg, en date du 29 Janvier 1935, et faveur de la Fédération des Syndicats avicoles de l'Ain et déclarant l'appellation volailles de Bresse susceptible d'être juridiquement protégée et instituant une expertise pour déterminer les conditions diverses de cette protection.

Voici les faits : un éleveur de volailles domicilié à Meillonnas vendait ses produits d'élevage d'origine bressane sous le nom de volailles de Bresse et soutenait qu'il lui suffisait de vendre des volailles de race bressane sans avoir égard au lieu où elles sont élevées, d'autant que Meillonnas fait partie de la Bresse et qu'en tous cas, en vertu d'usages locaux anciens, les propriétaires de son exploitation et de celles de ses voisins ont droit à l'appellation.

Les attendus du jugement sont à reproduire, car **ils fixent une jurisprudence qui ne laissera pas indifférentes les autres régions d'élevage de volailles, cataloguées pour la vente d'après une région.**

« Attendu tout d'abord qu'il y a lieu de dire que l'action formée par la Fédération des Syndicats Avicoles de l'Ain est recevable ; qu'en effet ce groupement justifie qu'il a été régulièrement constitué plus de six mois avant l'assignation ; que, dès lors, l'action prévue par l'article 1er de la loi du 6 Mai 1919 lui appartient ; que, d'autre part, la publicité prescrite par l'article 3 de la loi précitée a été effectuée ;

« Attendu, au fond, qu'il est de principe que, pour qu'un produit naturel ou fabriqué ait été obtenu dans ce lieu d'origine, ou que, s'il provient d'une région limitrophe, il ait été assimilé aux produits d'origine par des usages locaux, loyaux et constants ; que tel est le sens donné à l'article 1er de la loi du 6 Mai 1919 par l'arrêt de la Cambre civile de la Cour de Cassation en date du 26 Mai 1926.

« Attendu en l'espèce, qu'il convient, d'ores et déjà, d'écarter l'argument du défendeur qui prétend que toute volaille de race bressane peut être vendue sous l'appellation dont s'agit, sans avoir égard au lieu d'origine ;

« Attendu, en effet, qu'il faut observer que les volailles dont il s'agit sont les produits de consommation ; que, dès lors, les caractéristiques de la race ne sont pas les seuls éléments en cause ; que la valeur gastronomique des produits a une importance primordiale ; que cette valeur est fonction de la qualité et de la finesse de la chair ; qu'il ne pourrait être contesté que ces éléments sont en rapport étroit avec le lieu d'élevage, la nature des terrains, la nourriture et la boisson que les volailles peuvent trouver sur ces terrains ;

« Attendu en conséquence, que les produits d'aviculture rentrent bien dans la catégorie des produits susceptibles de bénéficier d'une appellation d'origine ;

« Attendu, en définitive, qu'il y a lieu de rechercher si les volailles, objet du litige, dont les produits du territoire de la Bresse, ou tout au moins des régions limitrophes pour lesquels un usage local, loyal et constant, ait autorisé les producteurs et vendeurs à désigner lesdites volailleles sous le nom de « Volailles de Bresse » ;

« Attendu qu'il convient de recourir à une expertise aux fins de rechercher et déterminer les territoires et régions ainsi définis :

« Par ces motifs :

« Dit recevable la demande de la Fédération des Syndicats avicoles de l'Ain.

« Et, retenant que l'appellation de « Volailles de Bresse » est susceptible d'être protégée avant dire, droit, institue une expertise aux fins de décrire les produits d'aviculture vendus sous le nom de « Volailles de Bresse » ; déterminer les caractères spécifiques de ces produits et délimiter les territoires faisant partie de la Bresse et le ces contenir les régions limitrophes dans lesquelles, par suite d'usages locaux, loyaux et constants, les produits d'aviculture sont assimilés aux produits d'origine et sont vendus sous la dénomination : « Volailles de Bresse », en précitant si ces usages sont anciens ou récents, énumérer les cantons, parties de cantons, communes où cette assimilation existe ; dresser une carte géographique de la Bresse et, le cas échéant, des régions limitrophes ainsi définies ; dire si l'exploitation du défendeur fait ou non partie de ces régions. Désigne à cet effet X., Y., Z., qui sont autorisés à rechercher tous documents administratifs, judiciaires ou fiscaux et à procéder à tous interrogatoires d'indicateurs en vue de la bonne exécution de leur mission.

« Réserve les dépens ».

Ayant ainsi jugé, le tribunal a donc ouvert la porte à la recherche de l'origine ; il aurait pu faire intervenir la loi de 1905 sur les fraudes, comme le fait à Paris la Préfecture de police. Ceci nous amène à dire, pour conclure, que tout en louant les Bressans de tenter à développer le rayon d'expansion de leurs produits par un concours à Paris, notre marché de la volaille des Halles centrales est un concours permanent où toutes les qualités, toutes les provenances s'affrontent chaque matin. Les résultats de cette exposition n'attendent point les délibérations prolongées du jury, car le jury, c'est la clientèle, et c'est elle qui fixe la liste des récompenses figurant après la cloche de 10 h. 30, au tableau des cours que vient aussitôt consulter la cohorte des intéressés.

« Bulletin des Halles ».

CONTRE **les maladies infectieuses**, employer le **CURAZOL, de R. MARTIN, à Fsignes.** (Voir plus loin aux annonces). 206.

LE 15e SALON DE LA MACHINE AGRICOLE

Le 15e Salon de la Machine Agricole aura lieu en même temps que le Concours général avicole, dont la suppression a été envisagée et qui vient d'être rétabli, du mardi 17 au dimanche 22 mars 1936. Cette mesure répond au desir exprimé lors de l'enquête du 15 avril 1935, par la grande majorité des exposants du dernier Salon.

Echos et Informations

LA SITUATION DU MARCHÉ BOVIN

La situation du marché serait bien améliorée si l'abatage des 150.000 bovins en mauvais état, prévu par un récent décret-loi, était réalisé dans le moindre délai de façon à produire un effet massif sur le marché. Il faut craindre que le dit décret ne puisse être appliqué avec toute la célérité désirable.

LA VENTE DU LAIT DANS LA RÉGION LORRAINE

La perte du débouché sarrois cause une certaine gêne aux producteurs lorrains qui rejetés sur le marché intérieur, cherchent à placer à Paris quelque 30.000 litres de lait, sur les 1.200.000 absorbés chaque jour par la population parisienne. Beaucoup sont obligés de se rabaître dans la fabrication des beurres et fromages. D'autres semblent avoir trouvé un débouché dans le Nord et le bassin lyonnais.

LE 15me CONGRES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Les délégués des groupements adhérents à la Confédération Nationale des Associations agricoles se sont réunis en Assemblée générale le 28 Octobre, sous la présidence de M. J. Gautier, assisté de MM. Sénateur Joseph Faure, et Augé Saribé, secrétaire général.

Il fut rendu compte de la préparation du 15me Congrès de l'Agriculture française qui doit se tenir à Dijon, vraisemblablement du 15 au 18 Mai 1936.

JARDINAGE PRATIQUE

Les travaux de Décembre

Jardin potager. — Semez sur couches : carottes hâtives, épinards, radis. Plantez : en pleine terre, les choux précoces ; sur couches, les laitues et romaines. Hâtez sous chassis les asperges. Aérez aux heures chaudes les plants s